

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1058

9 avril 2016

SOMMAIRE

Accelero Capital Holdings S.à r.l.	50767	Ghraoui Chocolate Group S.A.	50751
Adam Finance S.à r.l.	50779	Graco Luxembourg III Holdings S.à r.l.	50743
Alger Sicav	50739	ING Luxembourg	50739
Altmunster Investment S.A.	50740	Kataryna Invest S.A.	50740
Andbank Asset Management Luxembourg ..	50742	Kook S.A.	50748
Andbank Asset Management Luxembourg ..	50743	L'Instant Gourmand	50749
CBB JV S.à r.l.	50745	Logistikpark Rhein-Main S.à r.l.	50746
CB S.A.	50746	LTIC S.A.	50743
Climatherme S.A.	50746	Lynx Management S.A.	50749
Colombe Investments S.A.	50744	Meson Holding S.A.	50749
ColSilverbird B S.à r.l.	50775	Modjeska Canyon S.A.	50748
Comics Empire S.A.	50744	Norbury S.à r.l.	50784
Compagnie Financière de Belmont S.A.société de gestion de patrimoine familial S.A., SPF	50747	OTMT Acquisition II S.à r.l.	50750
Consolidated Equipments S.A.	50740	OTMT Acquisition S.à r.l.	50750
Danske Invest SICAV	50742	PA Holdings Luxembourg S.à r.l.	50741
Divine Beauté Coiffure S.à r.l.	50745	Perka S.A.	50741
Fennogens Investments	50782	P.M.E. Projekt Management Engineering s.a.	50750
Ferrero Trading Lux S.A.	50784	Prodandco S.à r.l.	50784
Fialux S.à r.l.	50745	Resource Partners Holdings V S.à r.l.	50761
Fifalux s.à r.l.	50744	responsAbility SICAV (Lux)	50738
Fris S.A.	50748	San-Pros S.A.	50739
Gemini Enterprises S.à r.l.	50747	Select Equities	50741
Geosite S 2 S.à r.l.	50747	Sogesmaint Luxembourg	50742
		Valauchanrus Sopaneer S.C.A.	50738

Valauchanrus Sopaneer S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 140.847.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 27 avril 2016 à 11.00 heures au siège social afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Démission de la société AUMARCHE, de ses fonctions d'actionnaire commandité et de gérant commandité
2. Confirmation de la société SOPANEER B.V. comme actionnaire commandité et gérant commandité
3. Modification subséquente de l'article 1 des statuts :
4. Refonte des statuts sans modification de l'objet social ;
5. Divers.

Les projets de statuts sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social.

Les gérants commandités

Référence de publication: 2016089901/795/17.

responsAbility SICAV (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.154.

We are pleased to invite the shareholders to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders (the "OGM") which will be held at the registered office of the Company, 23, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on Wednesday, 27 April 2016 at 3.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the report of the board of directors to the OGM
2. Approval of the report of the authorized independent auditor
3. Approval of the financial statements as at 31 December 2015
4. Allocation of the net results
5. Discharge to the board of directors
6. Appointment of the board of directors
7. Appointment of the authorized independent auditor

Resolutions on the agenda may be passed without quorum, by a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

In case you should wish to attend the OGM personally, you are kindly invited to inform responsAbility Management Company S.A. 7 calendar days prior to the OGM, either by fax at +352 24 83 89 61 or by e-mail at luxembourg@responsability.com.

In order to attend the meeting, shareholders are required to block their shares at the depositary at least 3 calendar days prior to the meeting and to provide the registered office of the Company with the related certificate, stating that these shares remain blocked until the end of the OGM.

Shareholders who cannot attend personally the meeting may vote by proxy forms which are available at the registered office of the Company. In order to be taken in consideration, the proxies duly completed and signed shall be returned to responsAbility Management Company (address: 23, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg) at the latest by 3 calendar days prior to the OGM, either by fax or by e-mail, with the original to follow by post to the registered office of the Company.

Each share of whatever class and regardless of the net asset value per share within its class held on the day of the OGM, is entitled to one vote, subject to limitations imposed by law. Shareholders holding only share fractions are not entitled to vote on the items on the agenda.

Shareholders are hereby informed that the report of the authorized independent auditor, the report of the board of directors and the latest annual accounts may be obtained upon request, free of charge, at the registered office of the Company.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2016089894/37.

Alger Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 55.679.

We have the pleasure of inviting you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders (the "Annual Meeting") of Alger SICAV (the "Company"), which will be held on 29 April 2016 at 3.00 p.m. at the registered office of the Company at 49, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the directors' report to the shareholders and the independent auditor's report of the Company for the fiscal year ended 31 December 2015;
2. Approval of the statement of net assets and the statement of operations of the Company for the fiscal year ended 31 December 2015 and of the allocation of results;
3. Discharge to be granted to the directors of the Company with respect to the performance of their duties for the fiscal year ended 31 December 2015;
4. Re-election of the directors of the Company until the next annual general meeting to be held in 2017;
5. Re-appointment of the independent auditor of the Company until the next annual general meeting to be held in 2017;
6. Approval of directors' fees;
7. Any other business which may be properly brought before the Annual Meeting.

Only shareholders on record at the close of business on 27 April 2016 are entitled to vote at the Annual Meeting and at any adjournments thereof.

Shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required, and that decisions will be taken if approved by a simple majority of the votes cast at the Annual Meeting. Each whole share is entitled to one vote.

The annual accounts, including the balance sheet and profit and loss account, the directors' report and the auditor's report of the Company are available at the registered office of the Company and may be obtained upon request.

Shareholders who will not be able to attend the Annual Meeting may vote by proxy by returning the enclosed proxy form, which is also available at the registered office of the Company, duly completed, dated and signed, by fax to the following number: (+352) 46 40 10 413 (to the attention of Solveig Giovanardi / Domiciliary Department) before 12 o'clock CET (noon) on 27 April 2016 and subsequently by mail to State Street Bank Luxembourg S.C.A., C/o Solveig Giovanardi / Domiciliary Department, 49, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2016089900/755/33.

ING Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 6.041.

L'extrait du recueil des signatures autorisées au 1^{er} avril 2016 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016088974/10.

(160057324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

San-Pros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 15, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 142.943.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 08.01.2016, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 29.01.2016.

Référence de publication: 2016059123/11.

(160019267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Altmunster Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 107.260.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 27 avril 2016 à 17.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2015.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016089902/534/16.

Consolidated Equipments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 119.582.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE A TENIR EXTRAORDINAIREMENT

qui se tiendra au siège social de la société le lundi 18 avril 2016 à 11h00, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

L'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant :

1. Constat de radiation au Registre de Commerce de Luxembourg et dissolution de la société actionnaire à 1% Linux Holding S.A., B0092387 enregistrée également sous Linux Finance S.A.)
Constat Dissolution de la société " Scully Ventures Corp., société de droit de Belize, actionnaire unique de Linux Holding
2. Actualisation du registre des actions
3. Démissions de deux administrateurs
4. Divers

Le Conseil d'Administration, le 22 mars 2016.

Référence de publication: 2016086988/19.

Kataryna Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 114.101.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par l'actionnaire unique en date du 2 Décembre 2015, que Madame Nadia BEDDAR, née le 17 Mars 1962, à Algrange (FRANCE) résidante au 172, rue de Mondercange L-4247 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, est nommée aux fonctions d'administrateur à compter du 2 Décembre 2015, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2019.

Il résulte d'une résolution prise en date du 3 Décembre 2015, que l'actionnaire unique accepte la démission de Monsieur Jorge del Rio, né le 12 Mai 1971 à Los Angeles, Californie (États-Unis d'Amérique) demeurant professionnellement au 24 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte d'une résolution prise par l'actionnaire unique en date du 15 Décembre 2015, que les démissions de Monsieur Edouard Maire, né le 18 Mai 1978, à Rennes (France) résidant au 22 rue Jean Volter, L-3544 Dudelange, et Madame Audrey Maire, née le 1^{er} Avril 1978, à Tours (France), résidante au 22 rue Jean Volter, L-3544 Dudelange, d'administrateurs de la Société, sont acceptés avec effet au 13 Octobre 2015

Pour extrait conforme à l'original

Référence de publication: 2016061059/19.

(160021810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

Perka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 186.784.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

qui se tiendra anticipativement le *18 avril 2016* à 11:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2015
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2016086974/795/15.

Select Equities, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 156.638.

Shareholders are kindly invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at the registered office of the SICAV on Tuesday *April 19, 2016* at 2.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Board of Directors' report
2. Auditors' report
3. Review and approval of the annual accounts as at December 31, 2015
4. Discharge to the Directors
5. Allotment of the result
6. Statutory appointments
7. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda of the Annual General Meeting and that the decisions will be taken by a simple majority of the votes cast by shareholders present or represented at the Meeting.

The annual report is available on demand and free of charge at the registered office of the SICAV.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2016086977/755/22.

PA Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.967.935,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 131.840.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 25 janvier 2016

Il résulte des décisions prises par l'associé unique en date du 25 janvier 2016:

- Madame Claire Treacy a démissionnée de son poste de gérant de classe B.
- Monsieur Neil Robertson, avec adresse au 64, North Row, London, W1K 7DA, UK est élu par l'associé unique comme gérant de classe B avec effet immédiat et ce pour une période indéterminée.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016058998/17.

(160019357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Danske Invest SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 161.867.

The Shareholder are invited to attend an

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of the Company which will be held at the registered office of Danske Bank International S.A. at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on *19 April 2016* at 10 a.m. (Luxembourg time), for the purpose of considering and voting upon the following agenda :

Agenda:

1. Report of the Board of Directors for the year 2015.
2. Balance Sheet and Profit & Loss Accounts with Notes to the Accounts for the year 2015.
3. Decision on the Declaration of Dividend.
4. Discharge to the Board of Directors for the year 2015.
5. Election of the Board of Directors.
6. Election of Statutory Auditor.

A proxy form is available upon request at the registered office of Danske Bank International S.A. at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Should you not be able to attend this meeting, kindly date, sign and return the proxy form by fax to the following number: +352 47 30 78 and subsequently by mail so as to arrive not later than 5.00 p.m. (Luxembourg time) on Wednesday 13 April 2016 to:

Danske Bank International S.A., 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg for the attention of Mr. Peter Dyhr.

On behalf of the Board of Directors

Luxembourg, March/April 2016

Référence de publication: 2016085621/755/26.

Andbank Asset Management Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 147.174.

Le Règlement de Gestion de ANDBANK FUNDS FCP entrant en vigueur le 21 mars 2016 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2016.

ANDBANK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2016088778/13.

(160057197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

Sogesmaint Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 99.967.

Résolution unique prise par le Conseil d'Administration en date du 25 janvier 2016

Le Conseil d'Administration prend acte du transfert de siège du Commissaire aux Comptes, Grant Thornton Weber & Bontemps, société anonyme, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 183.690, dont le siège social est dorénavant situé au 20, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOGESMAINT LUXEMBOURG SA

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2016059152/15.

(160018634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Andbank Asset Management Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.174.

L'acte modificatif du Règlement de Gestion de ANDBANK FUNDS FCP entrant en vigueur le 21 mars 2016 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2016.

ANDBANK ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2016088777/13.

(160057196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

LTIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.078.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 avril 2015, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé d'ERNST & YOUNG, avec siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2016.

Référence de publication: 2016059818/12.

(160019703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Graco Luxembourg III Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 201.585.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 14 janvier 2016

En date du 14 janvier 2016 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- prendre connaissance des démissions de Francis J. Brixius Jr. et Jeffrey P. Johnson, en tant que gérants de type A de la Société et ce avec effet au 14 janvier 2016;

- nommer Christian E. Rothe, né le 15 février 1974 dans le Minnesota, États-Unis d'Amérique, demeurant au 6404 Merrimac Lane North, Minnesota 55311, États-Unis d'Amérique, en tant que gérant de type A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet au 14 janvier 2016;

- nommer Claudio Merengo, né le 10 septembre 1969 à Milano, Italie, demeurant au Via Bartolomeo D'Alvino 55, 20146 Milano, Italie, en tant que gérant de type A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet au 14 janvier 2016.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de type A:

- Karen Park Gallivan

- Christian E. Rothe

- Claudio Merengo

Gérants de type B:

- António João Gil Pires

- Giuseppe di Modica

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016059652/29.

(160019829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Colombe Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 190.558.

Extrait des résolutions adoptées en date du 11 janvier 2016 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société

- La démission de M. Alexandre Taskiran de sa fonction d'administrateur de catégorie B de la Société a été acceptée avec effet au 23 décembre 2015.

- La cooptation de Melle Alexandra Dallüge, employée privée, née le 21 juin 1989 à Siegburg (Allemagne), résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 23 décembre 2015 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2020, a été décidée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colombe Investments S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2016059515/16.

(160019780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Comics Empire S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 177.511.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Grant Thornton Tax & Accounting, société anonyme (nouvellement Grant Thornton Weber et Bontemps S.A.) informe de la dénonciation, avec effet immédiat, de la convention de domiciliation conclue le 22 mars 2013 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Comics Empire S.A., Société anonyme, ayant son siège social au 1, rue Nicolas Simmer L-2538 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177511

et

Grant Thornton Tax & Accounting, société anonyme (nouvellement Grant Thornton Weber et Bontemps S.A.), ayant son siège social au 20, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Signatures

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2016059516/19.

(160020740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Fifalux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 59.704.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 28 janvier 2016, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, la dissolution et la liquidation de la société Fifalux s.à r.l. (B59704), dont le siège social à L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare, a été dénoncé en date du 13 novembre 1997.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Laurent Lucas, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Anthony Préel, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 18 février 2016 au greffe du tribunal de commerce de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Me Anthony Préel

Le liquidateur

Référence de publication: 2016059630/19.

(160020348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Divine Beauté Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 139.960.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire de la société Divine Beauté Coiffure s.à.r.l. en date du 31 décembre 2015 à 11h00

L'Assemblée dûment constituée et représentée a pris la décision suivante:

1. Nomination en qualité de gérant administratif en date du 01/01/2016 de Monsieur ADEKOLU OLUMUN Dare, demeurant à L-1320 Luxembourg; 21 rue de Cessange

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

DIVINE BEAUTE COIFFURE SARL

Représenté par MBALLA Martine

Associé unique & Gérante administrative

Référence de publication: 2016059537/18.

(160019874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Fialux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1629 Luxembourg, 8, rue des Trois Glands.

R.C.S. Luxembourg B 68.672.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique tenue au siège social de la société en date du 07.12.2015.

L'associé unique étant présent.

Le gérant a pris la décision suivante:

L'associé décide:

- Cession des parts sociales (100 parts à 125,00 EUR chacune) de Monsieur Elisio DE OLIVEIRA FERREIRA, demeurant à L-2168 Luxembourg, 64, rue Mühlenbach à Monsieur Joao Manuel SIMOES FERREIRA, demeurant à L-1629 Luxembourg, 8, rue des Trois Glands.

Les décisions ont été admises à l'unanimité.

Après cela l'assemblée générale extraordinaire est déclarée comme terminée.

FIALUX S.à r.l.

M. SIMOES FERREIRA

Référence de publication: 2016059628/18.

(160020762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

CBB JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 183.635.

Extrait des résolutions adoptées en date du 1^{er} février 2016 lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société CBB.IV S.à r.l.

- La démission de M. Andrew Michael JAMIESON de son mandat de gérant de classe A de la Société a été acceptée avec effet au 24 septembre 2015.

- M. Francis BURTON, né à Manchester (Royaume-Uni) le 25 mai 1979, résidant professionnellement au Suite 3D, Manchester International Office Centre, Styal Road, Manchester, M22 5WB, a été nommé gérant de classe A de la Société avec effet au 24 septembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CBB JV S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016059491/18.

(160020765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Logistikpark Rhein-Main S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 1, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 177.524.

Auszug aus dem Protokoll des Beschlusses der Gesellschafter vom 01. Februar 2016

Die Gesellschafter haben beschlossen, Herrn Marcellino Graf von und zu HOENSBROECH mit sofortiger Wirkung als Geschäftsführer der Gesellschaft abzurufen.

Référence de publication: 2016059813/10.

(160020733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

CB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 105.266.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social 217 route d'Esch L-1471 Luxembourg, le 28 janvier 2016 à 11h00

Délibérations

Après analyse et délibérations:

1. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, la démission de Monsieur Denis Mingarelli de son mandat d'administrateur.

2. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, la reconduction des mandats d'administrateurs de Monsieur Serge Atlan et de la société S.F.D. Sàrl, RC B122811, 171 route de Longwy L-1941 Luxembourg. Leurs mandats expireront en 2022.

3. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, la reconduction du mandat de Commissaire aux Comptes de la société RIS Cie S.A., RC B138374, 217 route d'Esch L-1471 Luxembourg. Son mandat expirera en 2022.

4. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, la reconduction du mandat d'administrateur délégué à la gestion journalière de Monsieur Serge Atlan. Son mandat expirera en 2022.

5. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, la nomination de Mme Gaëtane Meilleur, née le 12/03/1970, demeurant 42 rue de Viville B-6700 Arlon, en tant qu'administrateur. Son mandat expirera en 2022.

A l'issue de la réunion, le Conseil d'Administration de la société est composé des personnes morales et physiques suivantes:

Madame Gaëtane MEILLEUR

Monsieur Serge ATLAN

S.F.D. Sàrl

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2016059490/30.

(160020541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Climatherme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 83.437.

G.T. Experts Comptables S.à r.l., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, fait savoir qu'elle démissionne de son poste de commissaire aux comptes de la société CLIMATHERME S.A., inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B83437, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2016059506/14.

(160020059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Gemini Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 180.326.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 28 janvier 2016 que:

- Le siège social de la Société a été transféré de 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) au 31-33, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) avec effet au 1^{er} Février 2016;

- Monsieur Fabio Ceccarelli, gérant de classe B de la Société, a changé d'adresse et demeure désormais au 31-33, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) depuis 1^{er} Février 2016;

- Monsieur François Bourgon, gérant de classe B de la Société, a changé d'adresse et demeure désormais au 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) depuis 1^{er} Février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016059642/18.

(160020381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Geosite S 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 135.894.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 9 juillet 2015 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Le mandat des gérants:

1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
3. Monsieur David BANNERMAN, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 Juillet 2015.

Référence de publication: 2016059644/18.

(160020500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Compagnie Financière de Belmont S.A. société de gestion de patrimoine familial S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 28.160.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 janvier 2016.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

La société S.G.A. SERVICES S.A. et Monsieur Daniel RUCHONNET sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans avec effet rétroactif au 12 novembre 2015.

Ratification de la nomination de Madame Tazia BENAMEUR, en tant qu'Administrateur pour une période de 6 ans avec effet rétroactif au 12 novembre 2015.

Monsieur Eric HERREMANS est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans avec effet au 12 novembre 2015.

Pour la société

COMPAGNIE FINANCIERE DE BELMONT S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF"

Référence de publication: 2016059517/18.

(160020058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Fris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 107.246.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 28 janvier 2016 que:

- Le siège social est transféré du 8, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg au 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2016059637/14.

(160020443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Modjeska Canyon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 112.211.

—
Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 20 janvier 2016:

- acceptation de la démission de Monsieur Lukasz Malecki en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 15 janvier 2016;

- nomination, en tant que nouvel administrateur de la Société, de Monsieur Sjors van der Meer, né le 31 octobre 1978 à Utrecht (Pays-Bas) et ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 15 janvier 2016. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est depuis le 15 janvier 2016 composé des administrateurs suivants:

* TMF Administrative Services S.A;

* Madame Maud Meyer; et

* Monsieur Sjors van der Meer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2016.

Pour la Société

TMF Administrative Services S.A.

Administrateur

F.S. Rota / M.S.A. Atchia

Director / Holder of Proxy

Référence de publication: 2016059838/26.

(160020384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Kook S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 185.239.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue exceptionnellement le 20 novembre 2015

5^{ème} Résolution:

L'Assemblée acte la démission, avec effet au 22 juin 2015, de M. Guillaume Scroccaro de son mandat d'administrateur B et décide de ne pas procéder à son remplacement.

L'assemblée décide que le nombre de postes d'administrateurs est réduit à six.

Pour KOOK S.A.

Référence de publication: 2016059772/14.

(160019747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

L'Instant Gourmand, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 33, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 189.342.

Il résulte d'un acte de cession de parts sociales du 4 décembre 2015 que

- Madame Diane Pax, demeurant à F-57155 Marly, 9 les hameaux du bois, a cédé 85 parts sociales dans la société L'Instant Gourmand S.à r.l. à Monsieur Frédéric Henry Charles Steinhoff, demeurant à L-8151 Bridel, 73, rue de Schoenfels.

- La société MPA Finances S.à r.l. avec siège à L-1740 Luxembourg, 20 Rue de Hollerich, a cédé 15 parts sociales dans la société L'Instant Gourmand S.à r.l. à Monsieur Frédéric Henry Charles Steinhoff, demeurant à L-8151 Bridel, 73, rue de Schoenfels.

Après les cessions ci-avant décrites, le capital de la société se trouve réparti comme suit:

- Monsieur Frédéric Henry Charles Steinhoff (Cents parts sociales)	100
- Total des parts: (Cents parts sociales)	100

Luxembourg, le 28 janvier 2016.

M. Frédéric Steinhoff

Gérant

Référence de publication: 2016059780/19.

(160019878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Lynx Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 57.753.

Extrait des décisions prises par l'Actionnaire unique en date du 02 Novembre 2015:

L'Assemblée accepte la démission de Mr Alexis Kamarowsky de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

L'assemblée accepte la nomination de Mr François Manti, administrateur de sociétés, né le 07/10/1970 à Algrange (France), avec adresse professionnelle au 11 avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg à la fonction d'Administrateur de la Société. Il terminera le mandat de son prédécesseur à savoir jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2017.

Les administrateurs de la société, Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino et Jean-Marc Debaty ont pour nouvelle adresse 11, Avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes "Luxembourg International Consulting SA" a pour nouvelle adresse 11, Avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 novembre 2015.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2016059823/21.

(160020262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Meson Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 79.171.

Monsieur André SPÖRRI né le 11.07.1960 à Zurich (Suisse) et résidant au 5 Steinengraben, 4002 Basel, Suisse a été nommé représentant permanent de la personne morale: Diretora Corporate Services S.A. en remplacement de Madame Denise LOPEZ et ce avec effet au 1^{er} décembre 2015.

Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Pour avis sincère et conforme

Pour Meson Holding S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2016059833/14.

(160020642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

P.M.E. Projekt Management Engineering s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-5552 Remich, 51, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 46.583.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 28 janvier 2016, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, la dissolution et la liquidation de la société P.M.E. Projekt Management Engineering s.a. (B46583), avec siège social à L-5552 Remich, 51, route de Mondorf, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Laurent Lucas, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Anthony Prével, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 18 février 2016 au greffe du tribunal de commerce de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Me Anthony Prével

Le liquidateur

Référence de publication: 2016059912/20.

(160020352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

OTMT Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.274.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 28 janvier 2016 que:

- Le siège social de la Société a été transféré de 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) au 31-33, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) avec effet au 1^{er} Février 2016;

- Monsieur Fabio Ceccarelli, gérant de classe B de la Société, a changé d'adresse et demeure désormais au 31-33, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) depuis le 1^{er} Février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016059910/16.

(160020656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

OTMT Acquisition II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 164.879.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 28 janvier 2016 que:

- Le siège social de la Société a été transféré de 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) au 31-33, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) avec effet au 1^{er} Février 2016;

- Monsieur Fabio Ceccarelli, gérant de catégorie B de la Société, a changé d'adresse et demeure désormais au 31-33, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) depuis le 1^{er} Février 2016;

- Monsieur François Bourgon, gérant de catégorie B de la Société, a changé d'adresse et demeure désormais au 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) depuis le 1^{er} Février 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016059909/18.

(160020397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Ghraoui Chocolate Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 204.923.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the eleventh day of March,

Before Us Me Henri HELLINCKX, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Mr Ahmad Bassam GHRAOUI, director, born on 7 June 1954 in Damascus (Syria), whose private address is 1027 Budapest 02, FO UTCA 49, 4 em. 29 a, Hungary,

here represented by Regis GALIOTTO, notary clerk, whose professional address is at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given in Budapest, on 8 March 2016,

After signature *in varietur* by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a public company limited by shares (*société anonyme*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered Office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Ghraoui Chocolate Group S.A.” (the Company). The Company is a public company limited by shares (*société anonyme*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company’s registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of directors (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company’s object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000), represented by thirty-one thousand (31,000) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced on one or more occasions by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. The authorised share capital is fixed at thirty million euros (EUR 30,000,000) consisting of thirty million (30,000,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) per share. During the period of five (5) years from the date of publication of these Articles, the Board is authorised to:

(i) increase the share capital on one or more occasions by issuing new shares to such persons and on such terms as they shall see fit;

(ii) limit or withdraw the existing shareholders' preferential subscription rights to the new shares and determine the persons who are authorised to subscribe to the new shares; and

(iii) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the share register of the Company accordingly.

Art. 6. Shares

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.3. A register of shares shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. A share transfer shall be carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:

(i) both the transferor and the transferee or their authorised representatives; or

(ii) any authorised representative of the Company,

following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.5. Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a share transfer.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set out in the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company shall be managed by one or more directors appointed by a resolution of the shareholders. If the Company has more than one shareholder, then the Board shall comprise at least three (3) members. The directors need not be shareholders.

(ii) The General Meeting shall appoint the directors and determine their number, their remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for a term of office of more than six (6) years but are eligible for re-appointment at the expiry of their term of office.

(iii) Directors may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative to perform its duties. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if he had exercised his functions in his own name and on his own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the other directors, acting by a simple majority, may fill the vacancy on a provisional basis until a new director is appointed by the next General Meeting.

7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairperson from among its members, and may choose a secretary who need not be a director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board shall meet at the request of the chairperson or any two (2) directors, at the place indicated in the notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(iii) Written notice of any Board meeting shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A director may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant to another director a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board Resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the directors present or represented, provided that if the General Meeting has appointed one or several class A directors and one or several class B directors, at least one (1) class A director and one (1) class B director votes in favour of the resolution. The chairman shall have a casting vote in the event of a tied vote, except if the Board is composed of one or several class A directors and one or several class B directors. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson, by all the directors present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

(ix) A director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A special report on the relevant transaction shall be submitted to the shareholders at the next General Meeting, before any vote on any other resolution.

7.4. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the

a. Signature of the sole director;

b. The joint signature of any two (2) directors, if there is a Board and the shareholders have not appointed different classes of directors;

c. The joint signature of any class A director and any class B director, if there is a Board and the shareholders have appointed different classes of director, namely class A and class B directors.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the Board.

Art. 8. Sole director.

8.1. Where the number of shareholders is one (1) or is reduced to one (1):

(i) the Company may be managed by a single director until the General Meeting following the introduction of an additional shareholder; and

(ii) any reference in the Articles to the Board, the directors, some directors or any director should be read as a reference to that sole director, as appropriate.

8.2. Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its sole director must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business.

Art. 9. Liability of the directors. The directors may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting). The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the Company's corporate object.

(ii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board or the statutory auditor(s). The Shareholders must be convened to a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Any shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting.

(vii) Any shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention.

Shareholders must return the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

(viii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of share capital represented.

(ix) An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(x) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 11. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders or the General Meeting is to be read as a reference to the sole shareholder, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the officers, directors and statutory auditor to the Company.

12.3. One month before the annual General Meeting, the Board shall provide the statutory auditors with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The statutory auditor shall then prepare a report setting out their proposals.

12.4. The annual General Meeting shall be held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 13. Auditors.

13.1. The Company's operations shall be supervised by one statutory auditor (commissaire).

13.2. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one approved external auditor (réviseur d'entreprises agréé).

13.3. The General Meeting shall appoint the statutory auditor (commissaire) / external auditor (réviseur d'entreprises agréé), and determine their number and remuneration and the term of their office. The term of office of the statutory auditors may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) the statutory auditor (commissaire) or the approved external auditor (réviseur d'entreprises agréé), as applicable, must prepare a report addressed to the Board which must verify whether the above conditions have been met.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

15.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provision

16.1. Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and end on 31 December 2016.

Subscription - Payment

Mr Ahmad Bassam GHRAOUI, represented as stated above, subscribes for thirty-one thousand (31,000) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of thirty-one thousand euros (EUR 31,000).

The amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately thousand four hundred euros (€ 1,400.-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, representing the entire subscribed share capital, adopted the following resolutions:

1. Mr Ahmad Bassam GHRAOUI, director, born on 7 June 1954 in Damascus (Syria), whose private address is 1027 Budapest 02, FO UTCA 49, 4 em. 29 a, Hungary, is appointed as director of the Company for a period of six (6) years.

2. FIDROYAL S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered address at 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg (RCS Luxembourg B 42317) is appointed as statutory auditor (commissaire) of the Company for a period of six years.

3. The registered office of the Company is located at 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences, the English text prevails.

WHEREOF, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le onze mars,

Pardevant Nous Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

M. Ahmad Bassam GHRAOUI, administrateur, né le 7 juin 1954 à Damas (Syrie), demeurant au 1027 Budapest 02, FO UTCA 49, 4 em. 29 a, Hongrie,

ici représenté par Regis GALIOTTO, clerc de notaire, avec son adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Budapest le 8 mars 2016.

Ladite procuration, après avoir été signée et validée par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Ghraoui Chocolate Group S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trente et un mille (31.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. Le capital autorisé de la Société est fixé à trente millions d'euros (EUR 30.000.000), représenté par trente millions (30.000.000) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) par action. Le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif, à:

(i) augmenter le capital social existant en une ou plusieurs fois par l'émission de nouvelles actions aux personnes et aux conditions que le Conseil détermine;

(ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles actions; et

(iii) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.2. Les actions sont et resteront sous forme nominative.

6.3. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.4. Une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée:

(i) par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires; ou

(ii) par un quelconque mandataire de la Société, suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.5. Tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve du transfert d'actions.

6.6. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un ou plusieurs administrateurs nommé(s) par une résolution des actionnaires. Si la Société comprend plus d'un actionnaire, le conseil d'administration (le Conseil) doit alors être composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme les administrateurs et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans, mais sont rééligibles à la fin de leur mandat.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, pourvu qu'au cas où les associés ont nommé un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B, au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B votent en faveur de la décision. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix, sauf si le Conseil se compose d'un ou de plusieurs administrateurs de classe A et d'un ou de plusieurs administrateurs de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président, par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par

a. La signature de l'administrateur unique;

b. La signature conjointe d'au moins deux (2) administrateurs, dans le cas d'une composition d'un conseil d'administration, et si les actionnaires n'ont pas nommé différentes classes d'administrateurs;

c. La signature conjointe de l'un des administrateurs de classe A et de l'un des administrateurs de classe B, dans le cas d'une composition d'un conseil d'administration, et si les actionnaires ont nommé différentes classes d'administrateurs, à savoir des administrateurs de classe A et de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 8. Administrateur unique.

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

(i) la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire;

et

(ii) toute référence dans les Statuts au Conseil, aux administrateurs, à quelques administrateurs ou à un quelconque administrateur doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société doivent être mentionnées dans des procès-verbaux si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Responsabilité des administrateurs. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (chacune une Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil ou du/des commissaire(s). Les actionnaires doivent y être convoqués à la demande des actionnaires représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(vii) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société à cet effet. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(viii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(ix) Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(x) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 11. Actionnaire unique.

Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

(i) l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux actionnaires ou à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique; et

(iii) les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand la loi le requiert.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. La durée du mandat des commissaires ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution;

étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent préparer un rapport au Conseil qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a un, est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

Monsieur Ahmad Bassam GHRAOUI, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trente et un mille (31.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de trente et un mille euros (EUR 31.000).

Le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000), est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (€ 1.400.-).

Résolutions des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont adopté les résolutions suivantes:

1. Monsieur Ahmad Bassam GHRAOUI, administrateur, né le 7 juin 1954 à Damas (Syrie), demeurant au 1027 Budapest 02, FO UTCA 49, 4 em. 29 a, Hongrie, est nommé administrateur de la Société pour une période de six (6) ans.
2. FIDROYAL S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social au 19 rue Aldringen, L-1118 Luxembourg (RCS Luxembourg B 42317) est nommé en qualité de commissaire de la Société pour une durée de six années.
3. Le siège social de la Société est établi au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 18 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/9094. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 mars 2016.

Référence de publication: 2016084177/583.

(160051612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2016.

Resource Partners Holdings V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 159.673.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of the month of December.

Before Us, Maître Marc Loesch, civil law notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Resource Partners GP Limited, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Jersey, registered by the Jersey Financial Services Commission under registration number 104061, having its registered office at 11-15 Seaton Place, JE4 0QH, St. Helier, Jersey,

here represented by Mrs. Cindy Lourenco, employee, professionally residing in Luxembourg-Findel,

by virtue of a proxy given under private seal granted on 21 December 2015.

I. The said proxy, after being signed "ne varietur", shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Resource Partners Holdings V S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, registered

with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 159.673 (the “Company”).

III. The Company has been incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 9 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1255 dated 10 June 2011.

IV. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on 11 June 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2303 dated 28 August 2015.

V. The shares held by the Sole Shareholder represent 100% of shares having the right to vote, the right to vote attached to one thousand two hundred and sixty (1,260) class I shares of the Company, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, held by the Company being currently suspended.

VI. The appearing party, represented as above mentioned, has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Acknowledgement of the repurchase by the Company of all one thousand two hundred and sixty (1,260) class I shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the “Class I Shares”);

2. increase of the share capital of the Company by an amount of one thousand two hundred and sixty Euro (EUR 1,260.-) in order to bring it from its current amount of twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) to thirteen thousand eight hundred and sixty Euro (EUR 13,860.-) through the issue of 1,260 new class A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) fully paid up by the transfer of the amount of one thousand two hundred and sixty Euro (EUR 1,260.-) from the Company's class I share premium account to the share capital (the “Capital Increase”);

3. decrease of the share capital of the Company by an amount of one thousand two hundred and sixty Euro (EUR 1,260.-) in order to bring it from its current amount of thirteen thousand eight hundred and sixty Euro (EUR 13,860.-) to twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) through the cancellation of all Class I Shares held by the Company in its own share capital (the “Capital Decrease”);

4. acknowledgement of the allocation of the remainder of the class I share premium in the amount of nine hundred and sixty-four thousand eight hundred and twenty Euro and twenty-three cents (EUR 964,820.23) to the class A share premium account (the “Allocation of the I Share Premium”);

5. subsequent amendment of Article 5.1, Article 5.5, Article 17.2 and Article 20 of the articles of association of the Company (the “Articles”) in order to delete the reference to the Class I Shares; and

6. miscellaneous.

VII. The appearing party has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to ACKNOWLEDGE the repurchase of all Class I Shares, as described in item 1 of the Agenda.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to APPROVE the Capital Increase, as described in item 2 of the Agenda.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to APPROVE the Capital Decrease, as described in item 3 of the Agenda.

Forth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to ACKNOWLEDGE the Allocation of the I Share Premium, as described in item 4 of the Agenda.

Fifth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend:

„Article 5.1 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

“ 5.1. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600) represented by:

- a. three thousand seven hundred and eighty (3,780) class “A” (the “Class A Share”);
- b. one thousand two hundred and sixty (1,260) class “B” (the “Class B Share”);
- c. one thousand two hundred and sixty (1,260) class “C” (the “Class C Share”);
- d. one thousand two hundred and sixty (1,260) class “D” (the “Class D Share”);
- e. one thousand two hundred and sixty (1,260) class “E” (the “Class E Share”);
- f. one thousand two hundred and sixty (1,260) class “F” (the “Class F Share”);

- g. one thousand two hundred and sixty (1,260) class “G” (the “Class G Share”); and
 - h. one thousand two hundred and sixty (1,260) class “H” (the “Class H Share”);
- with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each.

Without prejudice to other designations used in the Articles, the class A to H are together referred to as the “Classes of Shares” and each a “Class of Shares”; and the shares of any Class of Shares are together referred to as the “Shares” and each the “Share”; The holders of Shares are hereinafter referred to as the “Shareholders” and each the “Shareholder”.

The features of the Shares are outlined in the present Articles.”

- Article 5.5 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

“5.5. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase by the Company and subsequent cancellation of all the Shares in issue in such Class(es) of Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares, such repurchase and cancellations of Classes of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class H).

For the avoidance of doubt, no Class A Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class B Shares are outstanding; no Class B Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class C Shares are outstanding; no Class C Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class D Shares are outstanding; no Class D Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class E Shares are outstanding; no Class E Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class F Shares are outstanding; no Class G Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class H Shares are outstanding;”.

- Article 17.2 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

“To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by these Articles, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance to be distributed. The decision whether to distribute the Available Amount and the determination of the amount of such distribution will be taken by majority vote of the Shareholders and in accordance with the following provisions:

a. First, the holders of Class A Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.25% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class B Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.30% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class C Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.35% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class D Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.40% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class E Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.45% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class F Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.50% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class G Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.55% of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class H Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing 0.60% of the nominal value of the Shares issued by the Company.

For the avoidance of doubt, the payments to be made under (a) are to be made on a pari passu basis between the holders of the Class of Shares.

b. After the distribution set out under a) above, all remaining income available for further distribution (the “Excess”) in the Company, if any, shall be paid to the holders of Class H Shares (or if the Class H Shares has been cancelled and does not exist anymore, to the holders of Class G Shares; or if the Class G Shares has been cancelled and does not exist anymore, to the holders of Class F Shares; or if the Class F Shares has been cancelled and does not exist anymore, to the holders of Class E Shares; or if the Class E Shares has been cancelled and does not exist anymore, to the holders of Class D Shares; or if the Class D Shares has been cancelled and does not exist anymore, to the holders of Class C Shares; or if the Class C Shares has been cancelled and does not exist anymore, to the holders of Class B Shares; or if the Class B Shares has been cancelled and does not exist anymore, to the holders of Class A Shares).

For the avoidance of doubts the payments made under (b) are to be made on a pari passu basis between the holders of Class of Shares.

For the avoidance of any doubt, the mere existence of an Available Amount does not establish a claim of the Shareholders on its distribution given that, in accordance with the above mentioned provisions, any such distribution (and the determination of the amount thereof) are subject to prior Shareholders approval”.

- Article 20 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

Art. 20. Definitions.

Available Amount

Means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits), increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserve as reserved in accordance with article 5.2 of the Articles and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled, to the extent this amount constitute an available reserve, but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums

to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the subscribed share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or the Articles.

Cancellation Value Per Share	Shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be purchased and cancelled.
Total Cancellation Amount	Shall be an amount determined by the Board of Managers and approved by the Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation amount shall never be higher than such Available Amount.
Interim Accounts	Means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.
Interim Account Date	Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately three thousand seven hundred (EUR 3,700.-).

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing party the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of any differences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-Findel (Grand Duchy of Luxembourg), on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, civil status and residence, said proxyholder signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-et-unième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Resource Partners GP Limited, une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois de Jersey, inscrite auprès du Jersey Financial Services Commission sous le numéro d'inscription 104061, ayant son siège social au 11-15 Seaton Place, JE4 0QH, St. Helier, Jersey,

ici représentée par Madame Cindy Lourenco, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg-Findel, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé lui délivrée le 21 décembre 2015.

I. Cette procuration, après avoir été signée «ne varietur» restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. La partie comparante déclare être l'associée unique (l'«Associée Unique») de Resource Partners Holdings V S à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.673 (la «Société»).

III. La Société a été constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 9 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1255 daté du 10 juin 2011.

IV. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 11 juin 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2317 daté du 14 juillet 2015.

V. Les parts sociales détenues par l'Associée Unique représentent 100% des parts sociales ayant le droit de vote, le droit de vote attaché aux mille deux cent soixante (1.260) parts sociales de classe I d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, détenues par la Société étant actuellement suspendu.

VI. La partie comparante, dûment représentée comme mentionné ci-dessus, a reconnu être parfaitement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Constat du rachat par la Société des mille deux cent soixante (1.260) parts sociales de classe I, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune (les «Parts Sociales de Classe I»);

2. augmentation du capital social de la Société d'un montant de mille deux cent soixante euros (EUR 1.260.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille six cents euros (EUR 12.600.-) à treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860.-) par l'allocation des mille deux cent soixante euros (EUR 1.260.-), dérivant du rachat des Parts Sociales de Classe I par la Société, à la création de mille deux cent soixante (1.260) nouvelles parts sociales de classe A (l'«Augmentation du Capital Social»);

3. réduction du capital social de la Société d'un montant de mille deux cent soixante euros (EUR 1.260.-) pour le ramener de son montant actuel de treize mille huit cent soixante euros (EUR 13.860.-) à douze mille six cents euros (EUR 12.600.-) par l'annulation des Parts Sociales de Classe I détenues par la Société dans son propre capital (la «Réduction du Capital Social»);

4. constat de l'allocation du reste de la prime d'émission des Parts Sociales de Classe I à la prime d'émission des parts sociales de classe A (l'«Allocation de la prime d'émission des Parts Sociales de Classe I»);

5. modification de l'Article 5.1, Article 5.5, Article 17.2 et Article 20 des statuts de la Société, tels que modifiés (les «Statuts») afin de supprimer la référence aux Parts sociales de Classe I; et

6. divers.

VII. La partie comparante a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique DÉCIDE de CONSTATER le rachat par la Société des Parts Sociales de Classe I, tel que décrit au point 1 de l'Ordre du jour.

Deuxième résolution

L'Associée Unique DÉCIDE de l'Augmentation du Capital Social, tel que décrit au point 2 de l'Ordre du jour.

Troisième résolution

L'Associée Unique DÉCIDE de la Réduction du Capital Social, tel que décrit au point 3 de l'Ordre du jour.

Quatrième résolution

L'Associée Unique DÉCIDE de CONSTATER l'Allocation de la prime d'émission des Parts Sociales de Classe I, tel que décrit au point 4 de l'Ordre du jour.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associée Unique DÉCIDE de modifier:

- l'Article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12,600.-) représenté par:

a. trois mille sept cent quatre-vingts (3,780) parts sociales de catégorie A (les “Parts sociales de Catégorie A”);

b. mille deux cent soixante (1,260) parts sociales de catégorie B (les “Parts sociales de Catégorie B”);

c. mille deux cent soixante (1,260) parts sociales de catégorie C (les “Parts sociales de Catégorie C”);

d. mille deux cent soixante (1,260) parts sociales de catégorie D (les “Parts sociales de Catégorie D”);

e. mille deux cent soixante (1,260) parts sociales de catégorie E (les “Parts sociales de Catégorie E”);

f. mille deux cent soixante (1,260) parts sociales de catégorie F (les “Parts sociales de Catégorie F”);

g. mille deux cent soixante (1,260) parts sociales de catégorie G (les “Parts sociales de Catégorie G”); et

h. mille deux cent soixante (1,260) parts sociales de catégorie H (les “Parts sociales de Catégorie H”);

avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Sans préjudice d'autres désignations utilisées dans les Statuts, les Parts Sociales de Catégories A à H seront définies ci-après comme les “Catégories de Parts Sociales” et individuellement une “Catégorie de Part Sociale”; et ensemble, toutes les parts sociales des Catégories de Parts Sociales seront définies comme les “Parts Sociales” et individuellement une “Part Sociale”.

Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci- après comme les “Associés” et individuellement un “Associés”.

Les caractéristiques des Parts Sociales sont résumés dans ces Statuts».

- l'Article 5.5 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.5.** Le Capital Social de la Société peut être réduit par l'annulation de Catégories de Parts Sociales en ce compris l'annulation d'une ou plusieurs Catégories de Parts Sociales entière(s) par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans telle(s) Catégorie(s) de Parts Sociales. Dans le cas de rachats et d'annulations de Catégories de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Catégories de Parts Sociales devront être réalisés dans l'ordre alphabétique inverse (commençant par la Catégorie H).

Pour éviter tout doute, aucune Part Sociale de Catégorie A ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégories B en cours; aucune Part Sociale de Catégorie B ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégories C en cours; aucune Part Sociale de Catégorie C ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégories D en cours; aucune Part Sociale de Catégorie D ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégories E en cours; aucune Part Sociale de Catégorie E ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégories F en cours; aucune Part Sociale de Catégorie F ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégories G en cours; aucune Part Sociale de Catégorie G ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts Sociales de Catégories H en cours».

- l'Article 17.2 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société pour la distribution et dans la mesure permise par la Loi et ces Statuts, le Conseil de Gérance proposera que l'argent disponible soit distribué. La décision de distribuer le Montant Disponible et la détermination du montant d'une telle distribution sera prise par un vote majoritaire des associés et conformément aux diapositives suivantes:

a. Premièrement, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0.25% de la valeur nominale de Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0.30% de la valeur nominale de Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0.35% de la valeur nominale de Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0.40% de la valeur nominale de Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0.45% de la valeur nominale de Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0.50% de la valeur nominale de Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0.55% de la valeur nominale de Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H auront le droit de recevoir, au pro rata, un dividende préférentiel représentant 0.60% de la valeur nominale de Parts Sociales émises par la Société.

Afin d'éviter tout doute, les paiements à réaliser sous (a) doivent se faire sur une base pari passu entre tous les détenteurs de Catégories de Parts Sociales.

b. Après la distribution définie en (a) ci-dessus, tout le Montant Disponible pour la distribution (l'«Excédent») dans la Société, s'il y en a, sera payé aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H (ou si les Parts Sociales de Catégorie H ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G; ou si les Parts Sociales de Catégorie G ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F; ou si les Parts Sociales de Catégorie F ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E; ou si les Parts Sociales de Catégorie E ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D; ou si les Parts Sociales de Catégorie D ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C; ou si les Parts Sociales de Catégorie C ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B; ou si les Parts Sociales de Catégorie B ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A).

Afin d'éviter tout doute, la simple existence d'un Montant Disponible n'établit pas l'existence d'un droit pour les Associés à sa distribution étant donné que, en conformité avec les dispositions mentionnées ci-dessus, une telle distribution (et la détermination de son montant) est sujette à l'approbation préalable des Associés».

- l'Article 20 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 20. Définitions.

Comptes Intérimaires	signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires appropriée.
Date des Comptes Intérimaires	signifie la date pas avant huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Catégorie de Parts Sociales appropriée.
Montant d'Annulation Total	signifie le montant déterminé par le Conseil et approuvé par les Associés sur base de Comptes Intérimaires correspondants. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Catégories H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la Catégorie correspondante au moment de l'annulation de cette Catégorie approprié sauf en cas de décision contraire des Associés prise de la manière prévue pour la modification des Statuts pour autant, cependant, que le montant Total d'Annulation ne soit jamais

Montant Disponible	<p>supérieur au Montant Disponible.</p> <p>signifie le total des bénéfices de la Société (incluant les profits reportés) accru par (i) toute prime d'émission disponible et d'autres réserves disponibles telles que réserves en accord avec l'article 5.2 des présents Statuts et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de la réserve légale touchant la Catégorie de Parts Sociales devant être annulées, dans la mesure où ce montant constitue un montant disponible, mais réduit par (i) toutes pertes (pertes reportées incluses) et (ii) toutes sommes devant être placées dans une réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou de ces Statuts, chaque fois comme exposé dans les Comptes Intérimaires concernés (afin d'éviter tout doute, sans quelconque double calcul) pour que:</p> $AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$ <p>Par lequel:</p> <p>AA = le Montant Disponible</p> <p>NP = bénéfices nets (incluant des profits reportés)</p> <p>P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables</p> <p>CR = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale touchant à la Catégorie de Parts Sociales devant être annulée</p> <p>L = pertes (pertes reportées incluses)</p> <p>LR = toutes sommes devant être placées dans les réserves conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.</p>
Valeur d'Annulation par Part Sociale	<p>sera calculé en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Catégorie de Parts Sociales devant rachetés et annulées.</p>

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ trois mille sept cents Euros (EUR 3.700.-).

Déclaration

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Findel (Grand-Duché de Luxembourg), à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par son nom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Lourenço, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 29 décembre 2015. GAC/2015/11791. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 14 janvier 2016.

Référence de publication: 2016054598/335.

(160012987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Accelero Capital Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.897.060,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 175.938.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth day of December.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), to whom remains the present deed.

Appeared the following ¹ :

1. Orascom TMT Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 108440;

2. Special Edutainment Software and Applications Ltd., a limited liability company governed by the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, BVI, Tortola, British Virgin Islands and registered with the companies register of the British Virgin Islands under number 1612572;

3. Mr. Khaled Bishara, an individual born in July 27, 1971 in Cairo, Egypt, with professional address at 124, El-Nil Street, El Agouza, Giza, Egypt;

4. Mr. Philip Tohme, an individual born on January 27, 1967 in Beyrouth, Lebanon, with professional address at Kornet El Hamra-Metn, Lebanon;

5. Mr. Karim Beshara, an individual born on July 30, 1974 in Cairo, Egypt, with professional address at 124, El-Nil Street, El Agouza, Giza, Egypt;

6. Mr. Mark Shalaby, an individual born on May 13, 1973 in San Jose, California, United States of America, with professional address at 14, Via Di Sant'Anselmo, Rome 00153, Italy;

7. Ms. Noha Khalil, an individual born on June 1, 1978 in Giza, Egypt, with professional address at 19, Gabalaya Street, Zamalek, Cairo, Egypt;

8. Ms. Sophie Surssock, an individual born on November 7, 1979 in Paris, France, with professional address at Boulevard de Grenelle, F-75015 Paris, France;

9. Mr. Bassem Youssef, an individual born on July 15, 1973 in Giza, Egypt, with professional address at 276A, Palm Hills, Al Sheikh Zayed, 6th of October City, Egypt;

10. Ms. Noha Sharaf, an individual born on July 20, 1983 in Alexandria, Egypt, with professional address at 5, El Birgas Street, Garden City, Cairo, Egypt; and

11. Mr. Adrien Hautefeuille, an individual born on May 11, 1985 in Paris, France, with professional address at 4, rue Robert Estienne, F-75008 Paris, France (hereafter together referred to as the "Shareholders");

all represented by Mrs Rachida El Farhane, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

All the shareholders of the Company were duly convened by convening notices sent on 18 December 2015 indicating the agenda, date, location and time of the general meeting.

The appearing parties, represented as above stated, declared that they currently hold together six thousand seven hundred sixty (6,760) shares out of seven thousand three hundred sixteen (7,316) shares, representing 92.40% of the share capital of Accelerero Capital Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with a share capital of two million nine hundred ninety-nine thousand five hundred sixty euros (EUR 2,999,560) divided into seven hundred thirty seven (737) class A shares, seven hundred thirty one (731) class B shares, seven hundred thirty one (731) class C shares, seven hundred thirty one (731) class D shares, seven hundred thirty one (731) class E shares, seven hundred thirty one (731) class F shares, seven hundred thirty one (731) class G shares, seven hundred thirty one (731) class H shares, seven hundred thirty one (731) class I shares and seven hundred thirty one (731) class J shares with a par value of four hundred ten euros (EUR 410.-) each, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 175938, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Paul Decker, then notary residing in Luxembourg, of 21 February 2013, published at the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1090 of 8 May 2013. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, of 7 April 2015, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1413 of 4 June 2015 (the "Articles of Association").

Preamble

The appearing parties hereby requested the undersigned notary to proceed with rectifications further to clerical errors in the notarial deed of Maître Paul Decker, then notary residing in Luxembourg, of 7 May 2013, published in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2431 of 2 October 2013, whereby the Shareholders requested the notary to document a share capital increase.

Indeed, in item b. of the second resolution (Souscription et libération) of the French version it was erroneously stated as follows:

"au nom et pour le compte du Souscripteur 2 à cinquante (50) nouvelles Parts Sociales A, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales B, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales C, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales D, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales E, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales F, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales G, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales H, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales I, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales J, avec une valeur nominale de quatre cent dix euro (EUR 410.-) et libérer intégralement ces parts y inclus une prime d'émission deux cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent dix euros (EUR 294.410.-) qui restera attachée à ces actions par une contribution en numéraire à la Société d'un montant de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille d'euros (EUR 499.000.-) ("Souscription 2");"

while it should have read:

"au nom et pour le compte du Souscripteur 2 à cinquante (50) nouvelles Parts Sociales A, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales B, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales C, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales D, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales E, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales F, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales G, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales H, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales I, quarante-neuf (49) nouvelles Parts Sociales J, d'une valeur nominale de quatre cent dix euro (EUR 410.-) chacune et libérer intégralement ces parts y inclus une prime d'émission de deux cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent dix euros (EUR 294.410,-) qui restera attachée à ces actions, par une contribution en numéraire à la Société d'un montant de quatre cent quatrevingt-dix-neuf mille euros (EUR 499.000,-) ("Souscription 2");

In item h. of the second resolution (Subscription and liberation) of the English version it was erroneously stated as follows:

"in the name and on behalf of Subscriber 8 to five (5) new Class A Shares, five (5) new Class B Shares, five (5) new Class C Shares, five (5) new Class D Shares, five (5) new Class E Shares, five (5) new Class F Shares, five (5) new Class G Shares, five (5) new Class H Shares, five (5) new Class I Shares, six (6) new Class J Shares, with a par value of four hundred and ten euro (EUR 410) each, and fully pay up such new shares including a share premium of seventeen thousand one hundred fifty-six euro and forty cents (EUR 17,156.40-) which shall remain attached to those shares by way of a contribution in cash to the Company in an amount of thirty-seven thousand sixty hundred fifty six euro and forty cents (EUR 37,656.40) ("Subscription 8")."

while it should have read:

"in the name and on behalf of Subscriber 8 to five (5) new Class A Shares, five (5) new Class B Shares, five (5) new Class C Shares, five (5) new Class D Shares, five (5) new Class E Shares, five (5) new Class F Shares, five (5) new Class G Shares, five (5) new Class H Shares, five (5) new Class I Shares, six (6) new Class J Shares, with a par value of four hundred and ten euro (EUR 410) each, and fully pay up such new shares including a share premium of seventeen thousand one hundred fifty-six euro and forty cents (EUR 17,156.40-) which shall remain attached to those shares by way of a contribution in cash to the Company in an amount of thirty-eight thousand sixty six euro and forty cents (EUR 38,066.40) ("Subscription 8")."

In item h. of the second resolution (Souscription et libération) of the French version it was erroneously stated as follows:

"au nom et pour le compte du Souscripteur 8 à cinq (5) nouvelles Parts Sociales A, cinq (5) nouvelles Parts Sociales B, cinq (5) nouvelles Parts Sociales C, cinq (5) nouvelles Parts Sociales D, cinq (5) nouvelles Parts Sociales E, cinq (5) nouvelles Parts Sociales F, cinq (5) nouvelles Parts Sociales G, cinq (5) nouvelles Parts Sociales H, cinq (5) nouvelles Parts Sociales I, cinq (5) nouvelles Parts Sociales J, avec une valeur nominale de quatre cent dix euros (EUR 410,-) et libérer intégralement ces parts y inclus une prime d'émission dix-sept mille cent cinquante-six euros et quarante centimes (EUR 17.156,40-) qui restera attachée à ces actions par une contribution en numéraire à la Société d'un montant de trente-sept mille six cent cinquante-six euro et quarante centime (EUR 37.656,40) ("Souscription 8")."

while it should have read:

"au nom et pour le compte du Souscripteur 8 à cinq (5) nouvelles Parts Sociales A, cinq (5) nouvelles Parts Sociales B, cinq (5) nouvelles Parts Sociales C, cinq (5) nouvelles Parts Sociales D, cinq (5) nouvelles Parts Sociales E, cinq (5) nouvelles Parts Sociales F, cinq (5) nouvelles Parts Sociales G, cinq (5) nouvelles Parts Sociales H, cinq (5) nouvelles Parts Sociales I, six (6) nouvelles Parts Sociales J, avec une valeur nominale de quatre cent dix euros (EUR 410,-) et libérer intégralement ces parts y inclus une prime d'émission de dix-sept mille cent cinquante-six euros et quarante centimes (EUR 17.156,40-) qui restera attachée à ces actions par une contribution en numéraire à la Société d'un montant de trente-huit mille soixante-six euros et quarante centimes (EUR 38,066,40) ("Souscription 8")."

In item i. of the second resolution (Subscription and liberation) of the English version it was erroneously stated as follows:

"in the name and on behalf of Subscriber 9 to five (5) new Class A Shares, five (5) new Class B Shares, five (5) new Class C Shares, five (5) new Class D Shares, five (5) new Class E Shares, five (5) new Class F Shares, five (5) new Class G Shares, five (5) new Class H Shares, five (5) new Class I Shares, six (6) new Class J Shares, with a par value of four hundred and ten euro (EUR 410) each, and fully pay up such new shares including a share premium of nine thousand nine hundred and ten euros (EUR 9,910-) which shall remain attached to those shares by way of a contribution in cash to the Company in an amount of thirty thousand four hundred and ten (EUR 30,410.-) ("Subscription 9")."

while it should have read:

"in the name and on behalf of Subscriber 9 to five (5) new Class A Shares, five (5) new Class B Shares, five (5) new Class C Shares, five (5) new Class D Shares, five (5) new Class E Shares, five (5) new Class F Shares, five (5) new Class G Shares, five (5) new Class H Shares, five (5) new Class I Shares, five (5) new Class J Shares, with a par value of four hundred and ten euro (EUR 410) each, and fully pay up such new shares including a share premium of nine thousand nine hundred and ten euro (EUR 9,910-) which shall remain attached to those shares by way of a contribution in cash to the Company in an amount of thirty thousand four hundred and ten euro (EUR 30,410.-) ("Subscription 9")."

The appearing parties declare that all other resolutions of the aforementioned extraordinary shareholders' meeting of the Company remain unchanged and requested the notary to reflect the abovementioned corrections wherever necessary.

The appearing parties then declare to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

1. Agenda

The agenda was as follows:

1. Redemption of fifty (50) shares of the Company divided into five (5) class A shares, five (5) class B shares, five (5) class C shares, five (5) class D shares, five (5) class E shares, five (5) class F shares, five (5) class G shares, five (5) class H shares, five (5) class I shares and five (5) class J shares with a nominal value of four hundred ten euros (EUR 410.-) each (the "Redeemed Shares 1") being held by Mr. Adrien Hautefeuille (the "Exiting shareholder 1") at a redemption price of seventy-two thousand nine hundred fifteen euros fifty cents (EUR 72,915.50).

2. Redemption of two hundred (200) shares of the Company divided into twenty (20) class A shares, twenty (20) class B shares, twenty (20) class C shares, twenty (20) class D shares, twenty (20) class E shares, twenty (20) class F shares, twenty (20) class G shares, twenty (20) class H shares, twenty (20) class I shares and twenty (20) class J shares with a nominal value of four hundred ten euros (EUR 410.-) each (the "Redeemed Shares 2") being held by Ms. Hanan Abdel Meguid (the "Exiting shareholder 2") at a redemption price of three hundred fifty thousand euros (EUR 350,000). The Redeemed Shares 1 together with the Redeemed Shares 2 are collectively referred to as the Redeemed Shares.

3. Reduction of the share capital of the Company by an amount of one hundred two thousand five hundred euros (EUR 102,500.-) so as to reduce the Company's share capital from its current amount of two million nine hundred ninety-nine thousand five hundred sixty euros (EUR 2,999,560.-) to an amount of two million eight hundred ninety seven thousand sixty euros (EUR 2,897,060.-).

4. Cancellation of the Redeemed Shares.

5. Waiver.

6. Amendment of article 5 paragraph 1 of the Articles of Association of the Company.

7. Miscellaneous.

2. Resolutions

The appearing parties, represented as above stated, in their capacity of Shareholders of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to approve the redemption of the Redeemed Shares 1 consisting of fifty (50) shares divided into five (5) class A shares, five (5) class B shares, five (5) class C shares, five (5) class D shares, five (5) class E shares, five (5) class F shares, five (5) class G shares, five (5) class H shares, five (5) class I shares and five (5) class J shares with a nominal value of four hundred ten euros (EUR 410.-) each at a redemption price of seventy-two thousand nine hundred fifteen euros fifty cents (EUR 72,915.50) consisting of the nominal value of the Redeemed Shares 1 as well as of a repayment of the share premium in the amount of fifty-two thousand four hundred fifteen euros fifty cents (EUR 52,415.50) in accordance with article 7 of the Articles of Association of the Company on the basis of the interim accounts of the Company dated 24 December 2015 (the "Interim Accounts").

The Shareholders further acknowledged that, for the purpose of the redemption of the Redeemed Shares 1 and on the basis of the Interim Accounts, there are enough assets to be distributed.

The repayment may only take place in accordance with the respects of the rights of the existing/eventual creditors of the Company.

Second resolution

The Shareholders resolved to approve the redemption of the Redeemed Shares 2 consisting of two hundred (200) shares of the Company divided into twenty (20) class A shares, twenty (20) class B shares, twenty (20) class C shares, twenty (20) class D shares, twenty (20) class E shares, twenty (20) class F shares, twenty (20) class G shares, twenty (20) class H shares, twenty (20) class I shares and twenty (20) class J shares with a nominal value of four hundred ten euros (EUR 410.-) each at a redemption price of three hundred fifty thousand euros (EUR 350,000.-) consisting of the nominal value of the Redeemed Shares 2 as well as of a repayment of the share premium in the amount of two hundred sixty eight thousand euros (EUR 268,000.-) in accordance with article 7 of the Articles of Association of the Company on the basis of the Interim Accounts.

The Shareholders further acknowledged that, for the purpose of the redemption of the Redeemed Shares 2 and on the basis of the Interim Accounts, there are enough assets to be distributed.

The repayment may only take place in accordance with the respects of the rights of the existing/eventual creditors of the Company.

Third resolution

The Shareholders subsequently resolved to decrease the Company's share capital by an amount of one hundred two thousand five hundred euros (EUR 102,500) so as to reduce the Company's share capital from its current amount of two million nine hundred ninety-nine thousand five hundred sixty euros (EUR 2,999,560) divided into seven hundred thirty seven (737) class A shares, seven hundred thirty one (731) class B shares, seven hundred thirty one (731) class C shares,

seven hundred thirty one (731) class D shares, seven hundred thirty one (731) class E shares, seven hundred thirty one (731) class F shares, seven hundred thirty one (731) class G shares, seven hundred thirty one (731) class H shares, seven hundred thirty one (731) class I shares and seven hundred thirty one (731) class J shares with a par value of four hundred ten euros (EUR 410.-) each to an amount of two million eight hundred ninety seven thousand sixty euros (EUR 2,897,060.-) divided into seven hundred twelve (712) class A shares, seven hundred six (706) class B shares, seven hundred six (706) class C shares, seven hundred six (706) class D shares, seven hundred six (706) class E shares, seven hundred six (706) class F shares, seven hundred six (706) class G shares, seven hundred six (706) class H shares, seven hundred six (706) class I shares and seven hundred six (706) class J shares, with a par value of four hundred ten euros (EUR 410.-) each.

Fourth resolution

The Shareholders resolved to approve the cancellation of the Redeemed Shares.

Fifth resolution

The non-exiting shareholders expressly waive their right to exit the Company at the redemption price and conditions offered to the Exiting Shareholder 1 and the Exiting Shareholder 2 and approve the redemption price and conditions offered to the Exiting Shareholder 1 and the Exiting Shareholder 2. Therefore, the non-exiting shareholders waive their right to an equal treatment among shareholders within the Company for purposes of this exit.

Sixth resolution

The Shareholders resolved to amend article 5 paragraph 1 of the Articles of Association of the Company, which shall forthwith read as follows:

"The share capital of the Company is set at two million eight hundred ninety seven thousand sixty euros (EUR 2,897,060) divided into seven hundred twelve (712) class A shares, seven hundred six (706) class B shares, seven hundred six (706) class C shares, seven hundred six (706) class D shares, seven hundred six (706) class E shares, seven hundred six (706) class F shares, seven hundred six (706) class G shares, seven hundred six (706) class H shares, seven hundred six (706) class I shares and seven hundred six (706) class J shares with a par value of four hundred ten euros (EUR 410.-) each.

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand four hundred euros (EUR 1,400.-).

Declaration

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document. The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour de décembre,

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1. Orascom TMT Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108440;

2. Special Edutainment Software and Applications Ltd., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit des îles Vierges britanniques, ayant son siège social à Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, BVI, Tortola, Les îles Vierges britanniques et enregistrée auprès du Registre de Commerce des îles Vierges britanniques sous le numéro 1612572;

3. M. Khaled Bishara, un indépendant, né le 27 juillet 1971 au Caire, Egypte, ayant son adresse professionnelle à 124, El-Nil Street, El Agouza, Gizeh, Egypte;

4. M. Philip Tohme, un indépendant, né le 27 janvier 1967 à Beyrouth, Liban, ayant son adresse professionnelle à Kornet El Hamra-Metn, Liban;

5. M. Karim Beshara, une personne privée, né le 30 juillet 1974 au Caire, Egypte, ayant son adresse professionnelle à 124, El-Nil Street, El Agouza, Gizeh, Egypte;

6. M. Mark Shalaby, un indépendant, né le 13 mai 1973 à San Jose, Californie, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à 14, Via Di Sant'Anselmo, Rome 00153, Italie;

7. Mme Noha Khalil, un indépendant, née le 1^{er} juin 1978 à Gizeh, Egypte, ayant son adresse professionnelle à 19, Gabalaya Street, Zamalek, Caire, Egypte;

8. Mme Sophie Sursock, un indépendant, née le 7 novembre 1979 à Paris, France, ayant son adresse professionnelle à Boulevard de Grenelle, F-75015 Paris, France;

9. M. Bassem Youssef, un indépendant, né le 15 juillet 1973 à Gizeh, Egypte, ayant son adresse professionnelle à 276A, Palm Hills, Al Sheikh Zayed, 6th of October City, Egypte;

10. Mme Noha Sharaf, un indépendant, née le 20 juillet 1983 à Alexandrie, Egypte, ayant son adresse professionnelle à 5, El Birgas Street, Garden City, Caire, Egypte; et

11.M. Adrien Hautefeuille, un indépendant, né le 11 mai 1985 à Paris, France, ayant son adresse professionnelle à 4, rue Robert Estienne, F-75008 Paris, France (ci-après, dénommés ensemble les "Associés");

tous ensemble représentés par Mme Rachida El Farhane, salariée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations qui, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, seront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Tous les associés de la Société ont été dûment convoqués par l'envoi de convocations le 18 décembre 2015, indiquant l'ordre du jour, la date, le lieu et l'heure de l'assemblée générale.

Les parties comparantes, représentées comme mentionné ci-dessus, ont déclaré actuellement détenir ensemble détenir six mille sept cent soixante (6.760) parts sociales des sept mille trois cent seize (7.316) parts sociales, représentant 92.40% du capital social d'Accelero Capital Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant un capital social de deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent soixante euros (2.999.560,- EUR) divisé en sept cent trente-sept (737) parts sociales de classe A, sept cent trente-et-une (731) parts sociales de classe B, sept cent trente-et-une (731) parts sociales de classe C, sept cent trente-et-une (731) parts sociales de classe D, sept cent trente-et-une (731) parts sociales de classe E, sept cent trente-et-une (731) parts sociales de classe F, sept cent trente-et-une (731) parts sociales de classe G, sept cent trente-et-une (731) parts sociales de classe H, sept cent trente-et-une (731) parts sociales de classe I et sept cent trente-et-une (731) parts sociales de classe J d'une valeur nominale de quatre cent dix euros (410,- EUR) chacune, ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175938, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire Maître Paul Decker, alors de résidence à Luxembourg, en date du 21 février 2013, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1090 du 8 mai 2013. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Léonie Grethen, notaire résidant à Luxembourg, en date du 7 avril 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1413 du 4 juin 2015 (les "Statuts").

Préambule

Les parties comparantes ont demandé au notaire instrumentant par la présente de procéder à des rectifications suite à des erreurs matérielles figurant dans l'acte notarié de Maître Paul Decker, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 mai 2013 publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2431 du 2 octobre 2013, par lequel les Associés avaient demandé au notaire de documenter une augmentation de capital.

En effet, au point b. de la deuxième résolution (Souscription et libération) de la version française il était indiqué erronément ce qui suit:

"au nom et pour le compte du Souscripteur 2 à cinquante (50) nouvelles Parts Sociales A, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales B, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales C, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales D, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales E, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales F, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales G, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales H, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales I, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales J, avec une valeur nominale de quatre cent dix euro (EUR 410.-) et libérer intégralement ces parts y inclus une prime d'émission deux cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent dix euros (EUR 294.410,-) qui restera attachée à ces actions par une contribution en numéraire à la Société d'un montant de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille d'euros (EUR 499.000,-) ("Souscription 2");"

alors que la teneur aurait dû être la suivante:

"au nom et pour le compte du Souscripteur 2 à cinquante (50) nouvelles Parts Sociales A, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales B, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales C, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales D, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales E, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales F, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales G, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales H, cinquante (50) nouvelles Parts Sociales I, quarante-neuf (49) nouvelles Parts Sociales J, d'une valeur nominale de quatre cent dix euro (EUR 410.-) chacune et libérer intégralement ces parts y inclus une prime d'émission de deux cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent dix euros (EUR 294.410,-) qui restera attachée à ces actions, par une contribution en numéraire à la Société d'un montant de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille d'euros (EUR 499.000,-) ("Souscription 2");"

Au point h. de la deuxième résolution (Subscription and liberation) de la version anglaise il était indiqué erronément ce qui suit:

"in the name and on behalf of Subscriber 8 to five (5) new Class A Shares, five (5) new Class B Shares, five (5) new Class C Shares, five (5) new Class D Shares, five (5) new Class E Shares, five (5) new Class F Shares, five (5) new Class G Shares, five (5) new Class H Shares, five (5) new Class I Shares, six (6) new Class J Shares, with a par value of four

hundred and ten euro (EUR 410) each, and fully pay up such new shares including a share premium of seventeen thousand one hundred fifty-six euro and forty cents (EUR 17,156.40-) which shall remain attached to those shares by way of a contribution in cash to the Company in an amount of thirty-seven thousand sixty hundred fifty six euro and forty cents (EUR 37,656.40) ("Subscription 8")."

alors que la teneur aurait dû être la suivante:

"in the name and on behalf of Subscriber 8 to five (5) new Class A Shares, five (5) new Class B Shares, five (5) new Class C Shares, five (5) new Class D Shares, five (5) new Class E Shares, five (5) new Class F Shares, five (5) new Class G Shares, five (5) new Class H Shares, five (5) new Class I Shares, six (6) new Class J Shares, with a par value of four hundred and ten euro (EUR 410) each, and fully pay up such new shares including a share premium of seventeen thousand one hundred fifty-six euro and forty cents (EUR 17,156.40-) which shall remain attached to those shares by way of a contribution in cash to the Company in an amount of thirty-eight thousand sixty six euro and forty cents (EUR 38,066.40) ("Subscription 8")."

Au point h. de la deuxième résolution (Souscription et libération) de la version française il était indiqué erronément ce qui suit:

"au nom et pour le compte du Souscripteur 8 à cinq (5) nouvelles Parts Sociales A, cinq (5) nouvelles Parts Sociales B, cinq (5) nouvelles Parts Sociales C, cinq (5) nouvelles Parts Sociales D, cinq (5) nouvelles Parts Sociales E, cinq (5) nouvelles Parts Sociales F, cinq (5) nouvelles Parts Sociales G, cinq (5) nouvelles Parts Sociales H, cinq (5) nouvelles Parts Sociales I, cinq (5) nouvelles Parts Sociales J, avec une valeur nominale de quatre cent dix euros (EUR 410,-) et libérer intégralement ces parts y inclus une prime d'émission dix-sept mille cent cinquante-six euros et quarante centimes (EUR 17.156,40-) qui restera attachée à ces actions par une contribution en numéraire à la Société d'un montant de trente-sept mille six cent cinquante-six euro et quarante centime (EUR 37.656,40) ("Souscription 8")."

alors que la teneur aurait dû être la suivante:

"au nom et pour le compte du Souscripteur 8 à cinq (5) nouvelles Parts Sociales A, cinq (5) nouvelles Parts Sociales B, cinq (5) nouvelles Parts Sociales C, cinq (5) nouvelles Parts Sociales D, cinq (5) nouvelles Parts Sociales E, cinq (5) nouvelles Parts Sociales F, cinq (5) nouvelles Parts Sociales G, cinq (5) nouvelles Parts Sociales H, cinq (5) nouvelles Parts Sociales I, six (6) nouvelles Parts Sociales J, avec une valeur nominale de quatre cent dix euros (EUR 410,-) et libérer intégralement ces parts y inclus une prime d'émission de dix-sept mille cent cinquante-six euros et quarante centimes (EUR 17.156,40-) qui restera attachée à ces actions par une contribution en numéraire à la Société d'un montant de trente-huit mille soixante-six euros et quarante centime (EUR 38,066,40) ("Souscription 8")."

Au point i. de la deuxième résolution (Subscription and liberation) de la version anglaise il était indiqué erronément ce qui suit:

"in the name and on behalf of Subscriber 9 to five (5) new Class A Shares, five (5) new Class B Shares, five (5) new Class C Shares, five (5) new Class D Shares, five (5) new Class E Shares, five (5) new Class F Shares, five (5) new Class G Shares, five (5) new Class H Shares, five (5) new Class I Shares, six (6) new Class J Shares, with a par value of four hundred and ten euro (EUR 410) each, and fully pay up such new shares including a share premium of nine thousand nine hundred and ten euros (EUR 9,910-) which shall remain attached to those shares by way of a contribution in cash to the Company in an amount of thirty thousand four hundred and ten (EUR 30,410.-) ("Subscription 9")."

alors que la teneur aurait dû être la suivante:

"in the name and on behalf of Subscriber 9 to five (5) new Class A Shares, five (5) new Class B Shares, five (5) new Class C Shares, five (5) new Class D Shares, five (5) new Class E Shares, five (5) new Class F Shares, five (5) new Class G Shares, five (5) new Class H Shares, five (5) new Class I Shares, five (5) new Class J Shares, with a par value of four hundred and ten euro (EUR 410) each, and fully pay up such new shares including a share premium of nine thousand nine hundred and ten euro (EUR 9,910-) which shall remain attached to those shares by way of a contribution in cash to the Company in an amount of thirty thousand four hundred and ten euro (EUR 30,410.-) ("Subscription 9")."

Les parties comparantes déclarent que toutes les autres résolutions de l'assemblée générale extraordinaire de la Société précitée demeurent inchangées et ont demandé le notaire de refléter les corrections mentionnées ci-dessus là où cela est nécessaire.

Les parties comparantes déclarent ensuite être pleinement informées des résolutions qui seront prises sur la base de l'ordre du jour suivant:

1. Ordre du jour

L'ordre du jour était le suivant:

1. Rachat de cinquante (50) parts sociales de la Société divisées en cinq (5) parts sociales de classe A, cinq (5) parts sociales de classe B, cinq (5) parts sociales de classe C, cinq (5) parts sociales de classe D, cinq (5) parts sociales de classe E, cinq (5) parts sociales de classe F, cinq (5) parts sociales de classe G, cinq (5) parts sociales de classe H, cinq (5) parts sociales de classe I et cinq (5) parts sociales de classe J d'une valeur nominale de quatre cent dix euros (410,- EUR) chacune (les "Parts Sociales Rachetées 1") détenues par M. Adrien Hautefeuille (l'"Associé Sortant 1") à un prix de rachat de soixante-douze mille neuf cent quinze euros et cinquante centimes d'euros (72.915,50 EUR).

2. Rachat de deux cents (200) parts sociales de la Société divisées en vingt (20) parts sociales de classe A, vingt (20) parts sociales de classe B, vingt (20) parts sociales de classe C, vingt (20) parts sociales de classe D, vingt (20) parts sociales de classe E, vingt (20) parts sociales de classe F, vingt (20) parts sociales de classe G, vingt (20) parts sociales de classe H, vingt (20) parts sociales de classe I et vingt (20) parts sociales de classe J d'une valeur nominale de quatre cent dix euros (410 EUR) chacune (les "Parts Sociales Rachetées 2") détenues par Mme. Hanan Abdel Meguid (l'"Associé Sortant 2") à un prix de rachat de trois cent cinquante mille euros (350.000,- EUR). Les Parts Sociales Rachetées 1 et les Parts Sociales Rachetées 2 sont ensemble désignées par les "Parts Sociales Rachetées".

3. Réduction du capital social de la Société par un montant de cent deux mille cinq cents euros (102.500,- EUR) afin de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent soixante euros (2.999.560,- EUR) à un montant de deux millions huit cent quatre-vingt-dix-sept mille soixante euros (2.897.060,- EUR).

4. Annulation des Parts Sociales Rachetées.

5. Renonciation.

6. Modification de l'article 5 paragraphe 1 des Statuts de la Société.

7. Divers.

2. Résolutions

Les parties comparantes, représentées tel qu'indiqué ci-dessus, en leur qualité d'Associés de la Société, ont ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'approuver le rachat des Parts Sociales Rachetées 1 consistant en cinquante (50) parts sociales divisées en cinq (5) parts sociales de classe A, cinq (5) parts sociales de classe B, cinq (5) parts sociales de classe C, cinq (5) parts sociales de classe D, cinq (5) parts sociales de classe E, cinq (5) parts sociales de classe F, cinq (5) parts sociales de classe G, cinq (5) parts sociales de classe H, cinq (5) parts sociales de classe I et cinq (5) parts sociales de classe J d'une valeur nominale de quatre cent dix euros (410 EUR) pour un prix de rachat de soixante-douze mille neuf cent quinze euros et cinquante centimes d'euros (72.915,50 EUR) consistant en la valeur nominale de Parts Sociales Rachetées 1 ainsi qu'au remboursement de la prime d'émission d'un montant de cinquante-deux mille quatre cent quinze euros et cinquante centimes d'euros (52.415,50 EUR) conformément à l'article 7 des Statuts de la Société sur la base des comptes intérimaires de la Société datés du 24 décembre 2015 (les "Comptes Intérimaires").

Les Associés reconnaissent ensuite que, dans le cadre du rachat des Parts Sociales Rachetées 1 et sur la base des Comptes Intérimaires, il y a assez de profits distribuables.

Le remboursement de pourra s'effectuer qu'en respect des droits des créanciers existants/éventuels de la Société.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'approuver le rachat des Parts Sociales Rachetées 2 consistant en deux cents (200) parts sociales divisées en vingt (20) parts sociales de classe A, vingt (20) parts sociales de classe B, vingt (20) parts sociales de classe C, vingt (20) parts sociales de classe D, vingt (20) parts sociales de classe E, vingt (20) parts sociales de classe F, vingt (20) parts sociales de classe G, vingt (20) parts sociales de classe H, vingt (20) parts sociales de classe I et vingt (20) parts sociales de classe J d'une valeur nominale de quatre cent dix euros (410,- EUR) pour un prix de rachat de trois cent cinquante mille euros (350.000,- EUR) consistant en la valeur nominale de Parts Sociales Rachetées 2 ainsi qu'au remboursement de la prime d'émission d'un montant de deux cent soixante-huit mille euros (268.000,- EUR) conformément à l'article 7 des Statuts de la Société sur la base des Comptes Intérimaires.

Les Associés reconnaissent ensuite que, dans le cadre du rachat des Parts Sociales Rachetées 2 et sur la base des Comptes Intérimaires, il y a assez de profits distribuables.

Le remboursement de pourra s'effectuer qu'en respect des droits des créanciers existants/éventuels de la Société.

Troisième résolution

Les Associés décident de diminuer le capital social de la Société d'un montant de cent deux mille cinq cents euros (102.500 EUR) afin de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent soixante euros (2.999.560 EUR) divisé en sept cent trente-sept (737) parts sociales de classe A, sept cent trente-et-une (731) parts sociales de classe B, sept cent trente-et-une (731) parts sociales de classe C, sept cent trente-et-une (731) parts sociales de classe D, sept cent trente-et-une (731) parts sociales de classe E, sept cent trente-et-une (731) parts sociales de classe F, sept cent trente-et-une (731) parts sociales de classe G, sept cent trente-et-une (731) parts sociales de classe H, sept cent trente-et-une (731) parts sociales de classe I et sept cent trente-et-une (731) parts sociales de classe J d'une valeur nominale de quatre cent dix euros (410,- EUR) chacune, à un montant de deux millions huit cent quatre-vingt-dix-sept mille soixante euros (2.897.060 EUR) divisé en sept cent douze (712) parts sociales de classe A, sept cent six (706) parts sociales de classe B, sept cent six (706) parts sociales de classe C, sept cent six (706) parts sociales de classe D, sept cent six (706) parts sociales de classe E, sept cent six (706) parts sociales de classe F, sept cent six (706)

parts sociales de classe G, sept cent six (706) parts sociales de classe H, sept cent six (706) parts sociales de classe I et sept cent six (706) parts sociales de classe J d'une valeur nominale de quatre cent dix euros (410 EUR) chacune.

Quatrième résolution

Les Associés décident d'annuler les Parts Sociales Rachetées.

Cinquième résolution

Les associés non-sortants renoncent expressément à leur droit de sortir de la Société aux prix et conditions de rachat proposés à l'Associé Sortant 1 et l'Associé Sortant 2 et approuvent les prix et conditions de rachat proposés à l'Associé Sortant 1 et l'Associé Sortant 2. Les associés non-sortants renoncent donc à leur droit à un traitement égalitaire des associés au sein de la Société dans le cadre de la présente sortie.

Sixième résolution

Les Associés ont décidé de modifier le paragraphe 1 de l'article 5 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à deux millions huit cent quatre-vingt-dix-sept mille soixante euros (2.897.060,- EUR) divisé en sept cent douze (712) parts sociales de classe A, sept cent six (706) parts sociales de classe B, sept cent six (706) parts sociales de classe C, sept cent six (706) parts sociales de classe D, sept cent six (706) parts sociales de classe E, sept cent six (706) parts sociales de classe F, sept cent six (706) parts sociales de classe G, sept cent six (706) parts sociales de classe H, sept cent six (706) parts sociales de classe I et sept cent six (706) parts sociales de classe J d'une valeur nominale de quatre cent dix euros (410 EUR) chacune."

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toute espèce qui incombent à la Société en raison de cet acte sont estimés à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

La lecture du présent acte a été faite à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom, état civil et demeure, ce mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: El Farhane, Delvaux agissant en remplacement de GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 05 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/138. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 14 janvier 2016.

Référence de publication: 2016054792/445.

(160014527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

ColSilverbird B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 186.939.

In the year two thousand and sixteen, on the fifteenth day of the month of January;

Before Us Me Danielle KOLBACH, Civil Law Notary, residing in Redange/Attert (Grand Duchy of Luxembourg)

THERE APPEARED:

ColFin Silverbird Funding B LLC., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, registered with the Delaware Division of Corporations under number 5584521 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs. Christian DOSTERT, notary clerk, professionally residing in Redange/Attert, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, initialled *ne varietur* by the attorney-in-fact of the appearing party and the notary, shall remain attached to the present deed and be submitted to be filed with such deed to the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to record the following:

1. The company ColSilverbird B S.à r.l., a private limited liability company (Société à Responsabilité Limitée), having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie L-2132 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 186 939 (the “Company”), has been incorporated pursuant to a private deed in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg dated 13 May 2014 (the “Articles”), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1837 dated 15 July 2014, modified on 19 May 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1903 dated 22 July 2014.

The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Joseph ELVINGER, notary then residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), dated 13 August 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2899 of 13 October 2014.

2. The share capital of the Company currently amounts to GBP 12,000.- (twelve thousand Pounds Sterling), divided into 12,000 (twelve thousand) shares with a par value of GBP 1.- (one Pound Sterling) per share, fully paid up.

3. The appearing party is the sole shareholder of the Company (hereinafter the “Sole Shareholder”) as holding the entire share capital of the Company and in this capacity, has full power and authority to take, under the present deed, the decisions relating to the following items:

1. Decision to change the object clause of the Company so that it shall read as follows:

“ **2. Corporate object.** The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests (in whatsoever form or other) in Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, shares, bonds, debentures, notes and other securities or financial or debt instruments of any kind and (iii) the ownership, development, management and disposal of a portfolio of any assets (including, apart from the assets referred to in (i) and (ii) above, patents or other intellectual property rights of any nature or origin).

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may enter into any type of loan agreement and it may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds (with or without security) including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

In addition, the Company may acquire, sell and manage real estate properties and real estate rights either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties and rights and all transactions incidental or relating thereto.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided they are incidental or conducive to the attainment of the Company's purpose described above.”; and

2. Miscellaneous.

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to change the object clause of the Company so that it shall read as follows:

“ **2. Corporate Object.** The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests (in whatsoever form or other) in Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, shares, bonds, debentures, notes and other securities or financial or debt instruments of any kind and (iii) the ownership, development, management and disposal of a portfolio of any assets (including, apart from the assets referred to in (i) and (ii) above, patents or other intellectual property rights of any nature or origin).

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may enter into any type of loan agreement and it may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds (with or without security) including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer,

encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

In addition, the Company may acquire, sell and manage real estate properties and real estate rights either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties and rights and all transactions incidental or relating thereto.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided they are incidental or conducive to the attainment of the Company's purpose described above.”

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Declaration

WHEREOF, the present deed was drawn up in Redange/Attert, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the attorney-in-fact of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le quinzième jour du mois de janvier;

Pardevant Nous Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée;

A COMPARU:

ColFin Silverbird Funding B LLC., «a limited liability company», dont le siège social est situé au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington Delaware 19808 enregistrée auprès du Delaware Division of Corporations sous le numéro 5584521, (l'Associé Unique),

représentée aux présentes par Monsieur Christian DOSTERT, cleric de notaire, demeurant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, dûment représentée comme indiqué ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. La société ColSilverbird B S.à r.l, société à responsabilité limitée, dont le siège social est 121, avenue de la Faïencerie L-2132 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.939 (la «Société»), a été constituée à Luxembourg suivant acte sous seing privé, le 13 mai 2014 (les «Statuts»), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1837 en date du 15 juillet 2014, modifié le 19 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1903 en date du 22 juillet 2014.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 13 août 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2899 en date du 13 octobre 2014.

2. Le capital social de la Société s'élève actuellement à GBP 12.000,- (douze mille Livres Sterling), représenté par 12.000 (douze mille) parts sociales d'une valeur nominale unitaire de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune, entièrement libérées.

3. La partie comparante est l'associé unique de la Société (ci-après désigné l'«Associé Unique») comme détenant l'intégralité du capital social de la Société et a, en cette qualité, tous pouvoirs pour prendre, aux termes du présent acte, les décisions portant sur les points suivants:

1. Décision de modifier l'article définissant l'objet social de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **2. Objet social.** L'objet de la Société est (i) l'acquisition, la détention et la cession sous quelque forme que ce soit, de quelque façon que ce soit, que ce soit directement ou indirectement de, participations, droits et intérêts (sous quelque forme que ce soit) dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière, d'actions, d'obligations, de titres de dettes, billets à ordre ou autres titres ou instruments financiers ou de dette de quelque nature que ce soit, et (iii) la propriété, le développement, la gestion et la disposition d'un portefeuille d'actifs (y compris, en sus des actifs mentionnés en (i) et (ii) ci-dessus, les brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou de toute origine).

La Société peut emprunter sous toute forme, exceptée par voie d'offre au public. Elle peut conclure tout type de contrat de prêt et elle peut émettre, par voie de placement privé uniquement, des obligations, des billets à ordre, et tout autre titre de dette ou de capital. Elle peut prêter des fonds (avec ou sans garantie) y compris, sans s'y limiter, les revenus de tout emprunt et/ou émission de titres, à ses filiales, sociétés affiliées et toutes autres sociétés. La Société peut également donner des garanties et gager, transférer, grever ou autrement créer et accorder une sûreté sur tout ou partie de ses actifs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et, de manière générale, pour son propre bénéfice ou pour celui de toute autre société ou personne. Pour éviter tout doute, la Société ne peut exercer aucune activité régulée du secteur financier sans en avoir préalablement obtenu l'autorisation.

La Société peut conclure, exécuter, délivrer et réaliser tout échange (swap), contrat à terme (futures), contrat d'option (forwards), dérivés, options, rachat, prêt de titres et transactions similaires. La Société peut généralement utiliser toute technique et tout instrument relatif aux investissements en vue de leur gestion efficace, y compris, mais sans s'y limiter, des techniques et instruments destinés à la protéger contre le crédit, les changes monétaires, les risques de taux d'intérêt et tout autre risque.

De manière générale, la Société peut prendre toute mesure de contrôle et de supervision et mener toute opération, ou transaction qu'elle jugerait nécessaire ou utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

En outre, la Société peut acquérir, vendre et gérer toute propriété immobilière et tous droits immobiliers que ce soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger et elle peut réaliser toutes opérations relatives à des propriétés immobilières et droits immobiliers et toutes les opérations qui leur sont accessoires ou connexes.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, qui est en rapport direct ou indirect avec son objet social ou qui peut être favorable à son développement.

Les descriptions précédentes doivent être entendues largement et leur énumération n'est pas limitative. L'objet de la Société inclue toute opération ou accord conclu par la Société pour autant qu'il soit incident ou favorable à l'accomplissement de l'objet de la Société décrit ci-dessus.»; et

2. Divers.

En considération de ce qui précède, le Comparant requiert le notaire soussigné d'acter l'adoption, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, des résolutions suivantes:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier l'article définissant l'objet social de la Société, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **2. Objet social.** L'objet de la Société est (i) l'acquisition, la détention et la cession sous quelque forme que ce soit, de quelque façon que ce soit, que ce soit directement ou indirectement de, participations, droits et intérêts (sous quelque forme que ce soit) dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière, d'actions, d'obligations, de titres de dettes, billets à ordre ou autres titres ou instruments financiers ou de dette de quelque nature que ce soit, et (iii) la propriété, le développement, la gestion et la disposition d'un portefeuille d'actifs (y compris, en sus des actifs mentionnés en (i) et (ii) ci-dessus, les brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou de toute origine).

La Société peut emprunter sous toute forme, exceptée par voie d'offre au public. Elle peut conclure tout type de contrat de prêt et elle peut émettre, par voie de placement privé uniquement, des obligations, des billets à ordre, et tout autre titre de dette ou de capital. Elle peut prêter des fonds (avec ou sans garantie) y compris, sans s'y limiter, les revenus de tout emprunt et/ou émission de titres, à ses filiales, sociétés affiliées et toutes autres sociétés. La Société peut également donner des garanties et gager, transférer, grever ou autrement créer et accorder une sûreté sur tout ou partie de ses actifs pour garantir ses propres obligations et celles de toute autre société, et, de manière générale, pour son propre bénéfice ou pour celui de toute autre société ou personne. Pour éviter tout doute, la Société ne peut exercer aucune activité régulée du secteur financier sans en avoir préalablement obtenu l'autorisation.

La Société peut conclure, exécuter, délivrer et réaliser tout échange (swap), contrat à terme (futures), contrat d'option (forwards), dérivés, options, rachat, prêt de titres et transactions similaires. La Société peut généralement utiliser toute technique et tout instrument relatif aux investissements en vue de leur gestion efficace, y compris, mais sans s'y limiter, des techniques et instruments destinés à la protéger contre le crédit, les changes monétaires, les risques de taux d'intérêt et tout autre risque.

De manière générale, la Société peut prendre toute mesure de contrôle et de supervision et mener toute opération, ou transaction qu'elle jugerait nécessaire ou utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

En outre, la Société peut acquérir, vendre et gérer toute propriété immobilière et tous droits immobiliers que ce soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger et elle peut réaliser toutes opérations relatives à des propriétés immobilières et droits immobiliers et toutes les opérations qui leur sont accessoires ou connexes.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, qui est en rapport direct ou indirect avec son objet social ou qui peut être favorable à son développement.

Les descriptions précédentes doivent être entendues largement et leur énumération n'est pas limitative. L'objet de la Société inclue toute opération ou accord conclu par la Société pour autant qu'il soit incident ou favorable à l'accomplissement de l'objet de la Société décrit ci-dessus.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, les jours, mois et a en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en français suivi d'une version anglaise et qu'en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte français fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses noms, prénoms, statut civil et résidence, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. DOSTERT, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 18 janvier 2016. Relation: DAC/2016/710. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carlo RODENBOUR.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 22 janvier 2016.

Référence de publication: 2016054935/212.

(160014727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Adam Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 170.544.

In the year two thousand fifteen, the fifteen day of December,
before Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of ADAM Finance S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170 544 (the Company). The Company was incorporated on 23 July 2012 pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2182 on 3 September 2012. The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time on 21 August 2012 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2440 on 1st October 2012.

THERE APPEARED:

1. HC Luxembourg IV S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141 309, hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, professionally residing in Pétange, by virtue of a power of attorney given under private seal.

AND

2. MCP Investments I S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at Parc d'Activités Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 168 850,

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, professionally residing in Pétange, by virtue of a power of attorney given under private seal.

such appearing parties being collectively referred hereafter as the shareholders of the Company (the Shareholders).

Such proxies, after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the four thousand two hundred and fifty (4,250) class A shares and the eight thousand two hundred and fifty (8,250) class B shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation;
3. Appointment of Mr Jean-François Bouchoms as liquidator of the Company;
4. Determination of the powers and remuneration of the liquidator; and
5. Miscellaneous.

III. That the Shareholders take the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance of the Meeting.

Second resolution

The Shareholders resolve with immediate effect to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation.

Third resolution

The Shareholder resolves to appoint Mr Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, professionally residing at 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, as liquidator of the Company (the Liquidator).

Fourth resolution

The Shareholders resolve to give to the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915, as amended (the Law).

The Liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator is relieved from the obligation of drawing-up an inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his own responsibility, for special or specific operations, delegate such part of his powers and for such duration as he may deem fit, to one or several representatives.

The shareholders further resolve to empower and authorize the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company.

Finally, the shareholders resolve to approve the remuneration of the Liquidator as agreed among the parties concerned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in the case of any discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Pétange, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinzième jour du mois de décembre,
par-devant Maître Jacques Kessler, notaire résidant à Pétange au Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de ADAM Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170 544 (la Société). La Société a été constituée le 23 juillet 2012 en vertu d'un acte de Maître Edouard Delosch, notaire résidant à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2182 du 3 septembre 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois en date du 21 août 2012 en vertu d'un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2440 du 1^{er} octobre 2012.

ONT COMPARU:

1. HC Luxembourg IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141 309, ci-après représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

ET

2. MCP Investments I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au Parc d'Activités Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168 850,

ci-après représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé.

lesdites parties comparantes étant ensemble dénommées ci-après comme les associés de la Société (les Associés).

Lesdites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentaire demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les Associés, représentés comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que les quatre mille deux cent cinquante (4.250) parts sociales de catégorie A et les huit mille deux cent cinquante (8.250) parts sociales de catégorie B, toutes d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent considérée comme dûment constituée et apte à délibérer des points suivants de l'ordre du jour reproduit ci-dessous;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
3. Nomination de Monsieur Jean-François Bouchoms en tant que liquidateur;
4. Détermination des pouvoirs et de la rémunération du liquidateur; et
5. Divers.

III. Après délibération, les Associés ont adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

Les Associés décident avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Troisième résolution

Les Associés décident de nommer Monsieur Jean-François Bouchoms, Avocat à la Court, résidant professionnellement au 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Quatrième résolution

Les Associés décident de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur aura, dans l'exercice de ses fonctions, les pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition concernant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur est dispensé de son obligation de devoir dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera et pour la durée qu'il fixera.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société.

L'Assemblée décide finalement d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Pétange.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30581. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016054794/143.

(160014828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Fennogens Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Luxembourg, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 173.453.

In the year two thousand and sixteenth, on the eighth of January.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "FENNOGENS INVESTMENTS", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 173.453, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed dated December 7th, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 205 of January 28th, 2013.

The Meeting is presided by Mr Eric LECLERC, employee, with professional address in Howald.

The Chairman appoints as secretary Mrs Géraldine YERNAUX, employee, with professional address in Howald.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Vanessa TIMMERMANS, employee, with professional address in Howald.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer, with retroactive effect on January 1st, 2016, of the registered office of the Company from L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

2. Subsequent amendment of the statutes.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolves to transfer, with retroactive effect on January 1st, 2016, the registered office of the Company from L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen and to amend consequently article 2, first paragraph of the statutes, as follows:

“ **Art. 2. First paragraph.** The registered office is established in the Municipality of Hesperange (Grand-Duchy of Luxembourg).

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at seven hundred fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le huit janvier.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "FENNOGENS INVESTMENTS", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 173.453, (la "Société"), constituée suivant acte reçu en date du 7 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 205 du 28 janvier 2013.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eric LECLERC, employé, demeurant professionnellement à Howald.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Géraldine YERNAUX, employée, demeurant professionnellement à Howald.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016, du siège social de la Société de L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

2. Modification afférente des statuts.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016, de transférer le siège social de la Société de L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen et de modifier en conséquence l'article 2, alinéa 1 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa 1.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à sept cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. LECLERC, G. YERNAUX, V. TIMMERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 14 janvier 2016. Relation: 2LAC/2016/834. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 19 janvier 2016.

Référence de publication: 2016054291/109.

(160014029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Norbury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.102.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016074873/9.

(160039042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Prodandco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 202.816.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue le 15 janvier 2016

Le Conseil de Gérance prend connaissance du changement d'adresse de Monsieur Eric PROD'HOM, gérant A qui est désormais la suivante:

Aldeia Turistica Areias Sao Joao Lote 84,

Areias Sao Joao

8200-224 Albufeira

Portugal

Le Conseil de Gérance

- / JALYNE S.A.

Signatures

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2016059937/19.

(160019970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Ferrero Trading Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Findel, rue de Trèves, Complexe B, Findel Business Center.

R.C.S. Luxembourg B 46.117.

La liste des signataires autorisés au 21 janvier 2016 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016062203/9.

(160023517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.
